



Risques Auditifs & Musiques amplifiées  
Caen Normandie, depuis 2002 en partenariat avec L'ARS

## Modalités des Interventions

Le programme « **Peace&Lobe** » se présente sous la forme scénique d'un concert, animé par 4 musiciens- techniciens du son. Cette forme ludique n'en retire aucunement le caractère pédagogique et didactique.

Il est destiné aux **centres de formation, lycées, aux collèges à partir de la 4<sup>e</sup>** et établissements accueillant des **jeunes à partir de 14 ans**. A ce jour Il est financé principalement par l'Agence Régionale de Santé Normandie, validé par l'Académie. Une participation est demandée aux établissements représentant 10 à 15% du budget.

Il est conçu pour être présenté devant **80 à 250 élèves par séance** suivant les effectifs et les conditions d'écoute. La durée de la séance est de **1h30**. L'implication des équipes pédagogiques est requise (CESC). Une préparation et un suivi avec les élèves sont indispensables (parcours santé, EPI).

### // Mise en place du dispositif //

**Nous intervenons à la journée, sur deux séances pour un ou plusieurs établissements à leur initiative : séances dédiées ou nous proposons des séances ouvertes en partenariat avec une salle de concert.**

Idéalement les séances se déroulent dans une salle de spectacle (préconisation Agi-Son). Une sortie du cadre scolaire dans une « vraie » salle confère aux séances un caractère événementiel, une meilleure qualité de la prestation scénique et participe de l'action culturelle.

Dans le cas où l'établissement dispose d'une salle intra-muros ou mies à sa disposition à proximité, présentant des conditions d'accueil adéquates, les séances peuvent y être organisées. Deux ou plusieurs établissements peuvent s'associer pour constituer les effectifs de 2 séances.

**Les élèves et les encadrants auront été informés au préalable de la nature et du contenu du programme.** Un affichage sera effectué à l'avance dans l'établissement. L'accompagnement en amont et en aval est indispensable, associé aux contenus des cours et activités (musique, physique, technologie, santé-citoyenneté...). Ressources pédagogiques et liens utiles sont disponibles sur notre site.

### // Inscriptions & Admissions //

Les demandes d'interventions se font sur bulletin de réservation et **soumises à la transmission d'une fiche projet**. Les interventions sont planifiées par ordre d'arrivée des réservations, sous réserve de confirmation conditionnée à la présentation d'un projet, de l'obtention effective des financements, d'un équilibre territorial. Les établissements n'ayant pu être pris en compte l'année précédente sont prioritaires. L'arbitrage s'opère aussi en fonction de l'inscription dans un projet d'établissement ou dans un programme, un parcours pédagogique (préconisations Académie et ARS).

Après validation de la réservation (dates, lieu, participation), **une convention** est établie entre l'établissement et l'APPAS, Association pour la Promotion de la Pratique des Arts du Spectacle, notre partenaire administratif. Le paiement de la participation s'effectue sur facture après intervention.

**A noter** : le budget disponible ne permet pas de répondre à toutes les demandes, il est donc impératif de recevoir les réservations le plus tôt possible des établissements **sérieusement motivés**.

**Une réunion de présentation est obligatoire pour tout nouvel établissement afin de préparer l'intervention en présence à minima d'un représentant de la direction, de la vie scolaire, de l'enseignement musical, de la santé.**

# Modalités des Interventions

## // Participations aux coûts //

La participation des établissements est indispensable au cofinancement. Elle est validée en comité de pilotage. Dans la cadre du budget disponible et de notre convention avec l'ARS.

- ~ **Interventions dédiées** : forfait 400 € la journée de 2 séances (peut se partager entre les établissements) + repas
- ~ **Séances ouvertes** en partenariat avec un lieu de diffusion culturelle : Participation par élève 2€ ou forfaits à fixer suivant les cas.
- ~ **Prix coûtant** dans le cadre d'un financement à l'établissement, d'un évènement subventionné ou sponsorisé. Coût indicatif : 2 500 € la journée (coût de revient, régie technique comprise). Devis élaboré en fonction de la configuration du lieu.

**Cas particulier** : hébergement et repas du soir en sus à prévoir si séances le soir, le matin, plusieurs jours de suite suivant l'éloignement géographique.

*Les établissements peuvent présenter le projet d'accueil Peace and Love auprès des collectivités dans le cadre de leurs dispositifs de soutien aux actions éducatives, les contrats locaux de santé. En revanche toute demande de financement auprès de l'ARS est incompatible.*

## // Déroulement d'une journée type //

**ACCUEIL DE L'ÉQUIPE PLATEAU : 4 musiciens – techniciens du son**

**Arrivée 4h avant le début de la première séance, installation le matin (3h), repas (1h), 2 séances à suivre l'après-midi.** Présence du référent ou d'une personne pouvant répondre aux besoins de l'équipe. A l'arrivée : café et petites bouteilles d'eau pour la scène, **4 à 5 repas complets dont 3 végétariens** à la cantine, au restaurant le plus proche, ou traiteur sur place. (Si les repas ne sont pas pris en charge, ils seront facturés 15€/personne).



**La salle aura été préparée suivant certaines dispositions.** L'espace scénique nécessaire est de **6m** d'ouverture par **4m** de profondeur minimum, et offrant de bonnes conditions de visibilité pour l'assistance. Le « noir » salle est indispensable pour les projections vidéo.

→ **Mise à disposition écran et vidéo projecteur** (à raccorder sur notre ordinateur)



→ 2 tables et 2 chaises pour la scène et 1 table et 1 siège pour la régie son.

**Le dispositif de régie son et lumière est fourni et installé par l'équipe si la salle n'est pas équipée.** L'établissement renseignera bien les contacts techniques et logistiques pour la préparation avec le musicien régisseur de l'équipe « Peace&Love ».

Contact technique : Samuel Neaud 06 03 51 59 67 [samox@free.fr](mailto:samox@free.fr)

**IMPORTANT** : Les séances commencent à l'heure convenue. L'entrée en salle se fait 10mn avant le début de séance, à l'invitation de l'équipe.

**Les encadrants participent à la distribution des bouchons d'oreille à l'entrée en salle.** Un lot de flyers leur sera remis pour distribution aux élèves et diffusion au sein de l'établissement. **L'encadrement et la discipline** incombent à l'établissement qui prévoira le nombre suffisant de responsables. Les encadrants veilleront au placement des élèves, évitant les vides entre les sièges et se placeront de manière à assurer la surveillance tout au long du déroulement. Les entrées et sorties en cours de séances ne sont pas acceptées.

Coordination : **Françoise GRIEU** - Tél : **02 31 85 90 00 / 06 84 23 85 53** - [contact@snark.fr](mailto:contact@snark.fr)  
6 rue Molière, La Centrifugeuz 14000 CAEN // <http://www.snark.fr>

## Modalités des Interventions

**A noter :** les musiciens souffrent de troubles auditifs (acouphènes, hyperacousie), les bavardages, et autres bruits « parasites » leur sont particulièrement pénibles et nuisent à leur concentration. En cas de manquement à la discipline, ils s'autorisent à demander la sortie des éléments perturbateurs.

### // Outils informatiques & Pédagogiques //

**Une liste des ressources documentaires** est adressée avec des fiches et dossiers par courriel à confirmation des réservations. **Des ressources et modèles d'actions** sont disponibles sur les sites qui vous sont conseillés, notamment la **plateforme web d'éducation au sonore d'Agi-Son : EduKson.org**

**Un kit communication :** visuel affichette et bandeau personnalisable envoyé par courriel pour information et balisage au sein des établissements.

**Les outils de la campagne de sensibilisation :**

- ~ **Affiches :** au minimum 2 affiches Agi-Son (50x70cm) de la campagne annuelle pour information permanente des élèves. Un visuel attractif, une échelle des décibels.
- ~ **Un flyer « mémoire »** à remettre à chaque élèves après les séances (reprise de l'affiche). Il est préconisé de le distribuer en classe qui permet de faire un rappel du message de sensibilisation et d'évaluer la prise en compte.
- ~ **Une paire de bouchons d'oreilles est à distribuer à chaque élève à l'entrée des séances.** (dotation Agi-Son et le FAR)

**Valisette pédagogique :** Documentation papier réservée aux nouveaux établissements et sur demande expresse des établissements récurrents. Elle est remise le jour de la rencontre préalable ou le jour de l'intervention. Le contenu est fonction des approvisionnements (dont éléments des kits JNA sont financés par l'ARS).

L'Exposition « **Encore plus fort** » : pour compléter l'action, en amont ou en aval, à retirer auprès de l'Atelier **Canopé** pour les établissements du Calvados, auprès de Snark pour la Manche et l'Orne.

### //Important : Évaluation //

Il est important de préciser dans quel cadre, projet, programme les interventions sont organisées : CESC, EPI...

**Un questionnaire est à remplir systématiquement par les référents.**

**Un sondage élèves est à réaliser** sur tout ou partie des effectifs. Nous conseillons de les faire renseigner quelques jours après les séances, plutôt qu'à l'issue, pour une meilleure appréhension de l'impact. C'est l'occasion également d'appuyer le message de prévention, de détailler certains points, d'aborder le sujet sous de nouveaux aspects ...Les documents d'évaluations sont à retourner sous quinzaine. Ils permettent de valider les données statistiques, d'appréhender l'impact. Ils sont utiles à tous. Ils servent à faire valoir les demandes de financements. **Questionnaires en ligne ou à télécharger** à partir du site **EduKson.org (lien depuis Snark)**, à partir de la rentrée 17/18 une **observation nationale est réalisée. Votre coopération est indispensable.**

**Partagez votre expérience :** l'établissement fera suivre tout élément utile à l'appréciation de l'action : communication interne, photos, compte-rendu de réalisation, commentaires, travaux menés...

**Un comité de pilotage** constitué des partenaires (ARS, Région, Agence musicale régionale, Département 14, Ville de Caen...) est réuni annuellement (entre avril et mai). Les référents des établissements sont sollicités pour témoigner et contribuer à l'action.



Coordination : **Françoise GRIEU** - Tél : **02 31 85 90 00 / 06 84 23 85 53** - [contact@snark.fr](mailto:contact@snark.fr)  
6 rue Molière, La Centrifugeuz 14000 CAEN // <http://www.snark.fr>